

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2020

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19                | 17       | 19                        |

L'an 2020, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/09/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/09/2020.

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 19            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

**Présents** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, DELORME Julie, FIOT Nathalie, GELLÉ Bérangère, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, WEILAND Coralie, MM : COUROUSSÉ Gilles, JACQMIN Philippe, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, TISSOT Yves, VICET Régis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 25/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :

**Excusés** : LE CALOCH Christian (Pouvoir à Mme GELLÉ), ROUILLON Gérard (Pouvoir à Mme Pinson-Leray)

**A été nommée secrétaire** : TEMPLE Aurélie

2020\_53 – Désaffiliation de la CARENE - CDG 44

### EXPOSÉ

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 15,

Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion et, notamment, son article 31,

Vu le courrier du 26 août 2020 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire Atlantique sollicitant l'avis de l'assemblée délibérante de la commune de Marsac-sur-Don sur la désaffiliation de la communauté d'agglomération de la CARENE au 1er janvier 2021,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique est un établissement public administratif, dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux du département. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et de mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 14 000 agents exerçant auprès de plus de 320 employeurs, il favorise les mobilités entre collectivités de toutes tailles et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Par délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2020, la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire, établissement affilié volontaire au CDG 44, a autorisé son Maire à solliciter sa désaffiliation du Centre de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021. En effet, les effectifs de la CARENE ont progressivement augmenté, le seuil des 350 agents ayant été dépassé depuis 2006.

La volonté de désaffiliation de la communauté d'agglomération s'inscrit dans un contexte de recherche d'économies et de l'évolution de la gestion des ressources humaines issue de la loi de Transformation de la Fonction Publique.

La CARENE souhaite toutefois maintenir, en tant que collectivité non affiliée, son adhésion au socle commun de prestations du centre de gestion (instances médicales statutaires, conseil juridique).

**Le conseil, après avoir délibéré, décide :**

De se PRONONCER sur la demande de désaffiliation de la CARENE.

**A l'unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 25/09/2020

Le Maire



Hervé de TROGOFF